



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Merci de bien lire ce règlement

INSCRIPTION : Toute inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement. L'inscription ne sera validée qu'après réception du bulletin complété et signé accompagné du règlement et des pièces citées ci dessus.

Attention L'inscription en ligne ne sera validée et définitive qu'à la réception du règlement par chèque ainsi que les pièces jointes demandées. Vous avez 5 jours pour nous transmettre ces documents.

Le stage est ouvert aux danseurs moyens, avancés et professionnels.

Pour le bon déroulement du stage, les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas les accepter en cours.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT : A la réception du règlement **aucun remboursement** ou annulation ne sera pris en compte sauf en cas de maladie grave **déclarée 8 jours avant le début du stage** et sous présentation d'un certificat médical. **Tout stage commencé est dû et non remboursé sous aucun prétexte.**

RESPONSABILITE : La responsabilité de Mix Dance Energy ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel, causé ou subi par toutes personnes lors des cours, pour vol ect.. Chaque stagiaire doit avoir une assurance responsabilité civile personnelle.

MODIFICATION/ANNULATION : La direction se réserve le droit de modifier le déroulement du stage, ce document n'est pas contractuel. En cas de force majeure, ou cause du COVID19 la Direction se réserve la possibilité de reporter voire d'annuler le stage. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement.

En cas de désistement d'un professeur pour cause de force majeure, la Direction se réserve le droit d'inviter un autre professeur de niveau équivalent.

DROIT D'IMAGE : Mix Dance Energy se réserve le droit de prendre des photos et de filmer à titre promotionnel tous les cours et à diffuser les images sur les réseaux sociaux.

PASS SANITAIRE obligatoire : Toute personne de plus de 12 ans doit ainsi présenter la preuve d'une vaccination complète, un test négatif RT-PCR ou antigénique (dont autotest sous la supervision d'un professionnel) de moins de 72 heures ou une preuve d'un rétablissement de contamination à la Covid-19

